



**PROCES-VERBAL DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Date de la convocation 24 janvier 2024

Secrétaire de séance Bernard DIOU

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	23
Membres présents :	20
Nombre de votes :	20

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
BERTRANGE	J-L. PERRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input type="checkbox"/>	LUTTANGE	P-A. BAUER	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input type="checkbox"/>
ELZANGE	Ph. HANRION	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENGE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE HOMBOURG-BUDANGE	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input type="checkbox"/>			

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Ordre du jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 04 décembre 2023
- C. Rapports :
 1. FINANCES - Attribution fonds de concours
 2. Divers et informations

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Bernard DIOU pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2023

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORT

Point n° 01 : FINANCES – Attribution fonds de concours

Point présenté par le Président :

La CCAM a validé son Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021.

Ce pacte fait état de l'octroi de fonds de concours (tranches 1 et 2) sous certaines conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement d'attribution voté lors de la même séance.

La CCAM a déjà versé un montant cumulé de fonds de concours de 1 053 004,88€.

De nouveaux dossiers ont été réceptionnés, à savoir :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
BERTRANGE	Requalification éclairage public	478 533,55 €	150 738,07 €	263 193,45 €	Tranches 1 et 2	64 602,03 €
BUDLING	Aménagement voirie chemin de la pomperie, rue du château d'eau, rue Haute	88 749,64 €	60 959,75 €	26 624,89 €	Tranche 1	1 165,00 €
ELZANGE	Agrandissement du cimetière	23 900,00 €	7 170,00 €	9 560,00 €	Tranche 1	7 170,00 €
LUTTANGE	Requalification de la rue Saint Gorges à Kirsch-lès-Luttange	489 240,00 €	238 542,00 €	206 240,00 €	Tranche 1	44 458,00 €
						117 395,03 €

Ces dossiers remplissent les conditions d'éligibilité du fonds de concours et sont complets.

Vu la délibération D20210706CCAM49 du 7 juillet 2021, portant sur l'instauration d'un fonds de concours et son règlement ;

Vu les demandes formulées par la commune de Bertrange, Budling, Elzange et Luttange, telles que listées plus haut, et les délibérations correspondantes de leur Conseil Municipal ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'octroi d'un fonds de concours pour les projets mentionnés plus haut ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier aux communes concernées l'octroi de ce fonds de concours ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser le fonds de concours selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à vingt heures et dix minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire,
Bernard DIOU

